

Ouvriers de voirie (459-35)

Autres classes d'emploi du rangement 4 *

(*sous réserve des primes applicables en fonction des conditions de travail)

Modification aux taux et échelles de traitement

Date d'effet	Taux de majoration octroyée	Traité à la paie datée du
2023-04-01	Majoration de 6 % aux échelles de traitement	2024-10-03
2024-04-01	Majoration de 2,80 % aux échelles de traitement	2024-10-03
2025-04-01	Majoration de 2,60 % aux échelles de traitement	En temps réel
2026-04-01	Majoration de 2,50 % aux échelles de traitement	En temps réel
2027-04-01	Majoration de 3,50 % aux échelles de traitement	En temps réel

- ❖ Les dates peuvent différer en fonction de votre période d'emploi dans le corps d'emploi concerné
- ❖ Il pourrait y avoir un écart de quelques sous entre les calculs suivants et votre bulletin de paie dû aux arrondis.
- ❖ Pour déterminer votre nouveau taux horaire, vous devez vous référer à votre convention collective
- ❖ Les journées fériées sont incluses aux calculs
- ❖ Les calculs sont effectués jusqu'au 18 septembre inclus, car à partir du 19 septembre 2024, les taux de salaire appliqués étaient ceux de la convention collective 2023-2028
- ❖ Les dates de fin de certains gains sont le 2024-10-03. Cette date représente la date de fin de la période du traitement de la rétroactivité salaire, mais le paiement est bien jusqu'au 18 septembre inclus.
- ❖ Pour certains codes de gains, les sommes versées sont divisées par année civile afin de respecter les gains dans une même année civile pour le régime de retraite

Codes de gain et libellé	Explication
A015 Ajustement au salaire régulier	Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence. <u>Période du 2023-04-01 au 2023-12-31 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 21,80 \$ • Nouveau taux horaire : 23,11 \$ • Écart entre les taux horaires : 23,11 \$ - 21,80 \$ = 1,31 \$ • Période du 2023-04-01 au 2023-12-31 = 195 jours x 7,75 heures = 1 511,25 heures • Montant à verser : 1 511,25 heures x 1,31 \$ = 1 979,74 \$ ➤ Montant total période du 2023-04-01 au 2023-12-31 (dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2024-01-01) • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2024-01-01 • 1 979,74 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence. Puisqu'il y a deux changements de taux dans cette période, le système fait deux calculs, mais il les additionne pour effectuer un seul versement touchant l'année 2024. <u>Période du 2024-01-01 au 2024-09-19 (2 calculs seront nécessaires pour établir le montant total)</u> 1^{er} Calcul : <u>Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 21,80 \$ • Nouveau taux horaire : 23,11 \$ • Écart entre les taux horaires : 23,11 \$ - 21,80 \$ = 1,31 \$ • Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 = 65 jours x 7,75 heures = 503,75 heures • Montant à verser : 503,75 heures x 1,31 \$ = 659,91 \$ 2^e Calcul : <u>Période du 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 21,80 \$ • Nouveau taux horaire : 23,76 \$ • Écart entre les taux horaires : 23,76 \$ - 21,80 \$ = 1,96 \$ • Période du 2024-04-01 au 2024-09-18 = 123 jours x 7,75 heures = 953,25 heures • Montant à verser : 953,25 heures x 1,96 \$ = 1 868,37 \$ ➤ Montant total à verser en A015 après les 2 calculs pour la période du 2023-12-28 au 2024-09-18 inclusivement • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2024-01-01 au 2024-09-19 • 659,91 \$ + 1 868,37 \$ = 2 528,28 \$

Codes de gain et libellé	Explication
A011 Prestation d'assurance traitement	Si vous avez reçu des prestations durant la période visée par les changements de salaire, le système calcule les prestations que vous avez reçues, refait le calcul selon votre nouveau taux et verse la différence en inscrivant les dates concernées par l'ajustement c'est-à-dire selon la ou les périodes durant lesquelles vous avez bénéficié de ces prestations. <u>Exemple : Période d'assurance-salaire du 2023-06-01 au 2023-08-04 inclusivement</u> ➤ Information sur l'absence : • Date de début de l'absence : 2023-06-01 • Date de fin de l'absence : 2023-08-04 • Ancien taux horaire : 21,80 \$ • Nouveau taux horaire : 23,11 \$ • Pourcentage de la prestation : 66^{2/3} % ➤ Information sur la prestation : • Ancienne prestation : 21,80 \$ x 77,5 heures = 1 689,50 \$ x 66,667 % = 1 126,33 \$ prestations par période/paie • Nouvelle prestation : 23,11 \$ x 77,5 heures = 1 791,03 \$ x 66,667 % = 1 194,02 \$ prestations par période/paie • Différence prestations par période : 1 194,02\$ - 1 126,33 \$ = 67,69 \$ par période/paie ➤ Calcul à effectuer : • Période du 2023-06-01 au 2023-08-04 = 47 jours / 10 jours par paie = 4,7 périodes de paie • 67,69 \$ x 4,7 paies = 318,14 \$ sera versé sous le code de gain A011 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-06-01 au 2023-08-07

Codes de gain et libellé	Explication
A020 Ajustement aux heures supplémentaires (A030)	Pour chaque heure supplémentaire payée durant la période visée par les changements de salaire, le système fait le calcul de la différence entre votre ancien taux horaire et votre nouveau taux horaire et verse les ajustements en fonction de ces nouveaux calculs. <u>Exemple : Période du 2023-05-06 au 2023-11-21 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures supplémentaires • Période du 2023-05-06 au 2023-11-21 = 52 heures de temps supplémentaire (A030) ➤ Information sur les taux horaires • Ancien taux horaire : 21,80 \$ • Ancien taux horaire majoré : $21,80 \\$ \times 1.5 = 32,70 \\$ • Nouveau taux horaire : 23,11 \$ • Nouveau taux horaire majoré : $23,11 \\$ \times 1.5 = 34,67 \\$ ➤ Calcul à effectuer • Nouveau taux horaire majoré - Ancien taux horaire majoré : $34,67 \\$ - 32,70 \\$ = 1,97 \\$ • Nombres d'heures x différences de taux : 52 heures x 1,97 \$ = 102,44 \$ sera versé sous le code de gain A020 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-05-06 au 2023-11-21
A069 Remplacement temporaire d'un ouvrier à taux supérieur	Si vous avez reçu des sommes pour un remplacement temporaire durant la période visée par les changements de salaire, nous ajustons le montant reçu selon le taux de majoration selon l'année du remplacement. Exemple : Employé ayant été en remplacement temporaire deux fois dans la période de référence 1. Période du 2023-08-07 au 2023-11-08 2. Période du 2024-04-22 au 2024-09-18 <u>1^{er} remplacement temporaire :</u> ➤ <u>Montant de prime A069 reçu entre le 2023-08-07 et le 2023-11-08</u> • 2023-08-07 au 2023-10-09 = 1 178,66 \$ • 2023-10-23 au 2023-11-08 = 472,90 \$ • Montant total reçu : 1 651,56 \$ ➤ <u>Calcul de l'ajustement pour les gains reçus :</u> • Multiplier le montant reçu par le taux de majoration du 2023-04-01 : $1\ 651,56 \\$ \times 6\% = 99,09 \\$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</u> • Montant versé en A069 sur la paie est de 99,09 \$ avec les dates du 2023-04-01 au 2023-12-28.

Codes de gain et libellé	Explication
	<u>2^e remplacement temporaire :</u> ➤ <u>Montant de prime A069 reçu entre le 2024-04-01 et le 2024-09-18</u> • 2024-04-22 au 2024-05-01 = 314,96 \$ • 2024-05-02 au 2024-05-15 = 393,70 \$ • 2024-05-16 au 2024-05-26 = 393,70 \$ • 2024-05-30 au 2024-06-12 = 393,70 \$ • 2024-06-13 au 2024-06-26 = 393,70 \$ • 2024-06-27 au 2024-07-10 = 393,70 \$ • 2024-07-11 au 2024-07-24 = 393,70 \$ • 2024-07-25 au 2024-08-07 = 393,70 \$ • 2024-08-08 au 2024-08-21 = 393,70 \$ • 2024-08-22 au 2024-09-04 = 393,70 \$ • 2024-09-05 au 2024-09-18 = 393,70 \$ • Montant total reçu : 4 251,96 \$ ➤ <u>Méthode de calcul pour l'ajustement</u> 1. Multiplier le montant reçu par le taux de majoration du 2023-04-01 : 4 251,96 \$ X 6 % = 255,12 \$ 2. Additionner le montant total versé et le montant de majoration : 4 251,96 \$ + 255,12 \$ = 4 507,08 \$ 3. Multiplier la somme de l'étape 2 par le taux de majoration du 2024-04-01 : 4 507,08 \$ X 2,8 % = 126,20 \$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie</u> • Montant versé sur la paie est de 381,32 \$ (255,12 \$ + 126,20 \$) avec les dates suivantes 2024-04-01 au 2024-10-03
A059 Prime de rétention (lorsqu'applicable)	Calcul de la prime sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains. Exemple de calcul pour une prime A059 reçue entre le 2023-04-01 et le 2024-06-07 inclusivement. Puisqu'il y a 2 changements de salaire dans cette période, 3 calculs doivent être faits et 2 ajustements apparaîtront sur le bulletin de paie : <u>Période du 2023-04-01 au 2023-12-27:</u> ➤ Montant reçu • Montant reçu pour la période : 2 604,23 \$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Nouveau salaire annuel : 46 728 \$ • Nouvelle prestation par période de paie : 46 728 \$ x 8 % ÷ 26,09 paies = 143,28 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	• Nombre de périodes de paies entre le 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement : 193 jours / 10 jours par paie = 19,3 périodes de paie • 143,28 \$ (nouveau montant) X 19,3 paies = 2 765,30 \$ ➤ Montant à verser pour la période 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement • 2 765,30 \$ - 2 604,23 \$ = 161,07 \$ <u>Période du 2023-12-28 au 2024-09-18 inclusivement :</u> 1^{er} Calcul : <u>Période du 2023-12-28 au 2024-03-31 inclusivement</u> ➤ Montant reçu • Montant reçu pour la période : 905,57 \$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Nouveau salaire annuel : 46 728 \$ • Nouvelle prestation par période de paie : 46 728 \$ x 8 % ÷ 26,09 paies = 143,28 \$ • Nombre de périodes de paies entre le 2023-12-28 au 2024-03-31 inclusivement : 67 jours / 10 jours par paie = 6,7 périodes de paie • 143,28 \$ (nouveau montant) X 6,7 paies = 959,98 \$ ➤ Montant à verser pour la période 2023-12-28 au 2024-03-31 inclusivement • 959,98 \$ - 905,57 \$ = 54,41 \$ 2^e Calcul : <u>Période du 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement</u> ➤ Montant reçu • Montant reçu pour la période : 1 662,47 \$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Nouveau salaire annuel : 48 042 \$ • Nouvelle prestation par période de paie : 48 042 \$ x 8 % ÷ 26,09 paies = 147,31 \$ • Nombre de périodes de paies entre le 2023-12-28 au 2024-03-31 inclusivement : 123 jours / 10 jours par paie = 12,3 périodes de paie • 147,31 \$ (nouveau montant) X 12,3 paies = 1 811,91 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	➤ Montant à verser pour la période 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement 1 811,91 \$ - 1 662,47 \$ = 149,44 \$ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie pour la période du 2023-12-28 au 2024-09-18 inclusivement</u> - Dates inscrites : 2024-04-01 au 2024-10-03 - Montant : 54,41 \$ + 149,44 \$ = 203,85 \$
A091 Avantages sociaux au départ - vacances	Calcul du gain sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains. ➤ Information du gain - Date de fin d'emploi : 2024-07-05 - Réserve de vacances : 23,25 heures - Montant versé : 539,87 \$ - Ancien taux horaire au moment du départ : 23,22 \$ - Nouveau taux horaire au moment du départ : 25,30 \$ ➤ Calcul effectué - Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : 25,30 \$ - 23,22 \$ = 2,08 \$ - Différence de taux x nombres d'heures : 2,08 \$ X 23,25 h = 48,36 \$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</u> - Code de gain A091 : 48,36 \$